



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Double nationalite

Question écrite n° 44195

### Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la question de la double nationalité. Chaque année, il est procédé à 100 000 naturalisations. Il apparaît choquant que le droit français accepte, en vertu d'une bonne vingtaine de conventions avec des pays étrangers, que des Français aillent faire leur service militaire dans leur pays d'origine. Il est tout aussi étonnant que des Français puissent voter pour des élections étrangères, comme cela a été le cas des Franco-algériens pour l'élection de M. Zeroual. Cela ne peut manifestement pas favoriser l'intégration. De plus, il est anormal que, lors d'un mariage de complaisance, le conjoint qui obtient la nationalité française par le mariage puisse divorcer 2 ans après et garder notre nationalité. Des lors, elle lui demande quelles dispositions il envisage pour lutter contre les effets négatifs d'une telle situation.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Roig Marie-Josée](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44195

**Rubrique :** Nationalité

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 octobre 1996, page 5492